



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 26 février 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.2), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 7.3), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME (jusqu'au 7.3), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, C. BARTHELET (à partir du 7.1)

Mandataires : D. SCHAUSS, M. DONEY (à partir du 7.1)

Délibération n°2015/002739

Rapport n°5.1 - Subvention à l'association CLCV au titre du contrat de ville 2015 - Sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété

Subvention à l'association CLCV au titre du contrat de ville 2015 - Sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 10 000 €
« Subventions aux associations - Habitat »	Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé :

Au titre de sa compétence « Politique de la Ville », le Grand Besançon est sollicité par des porteurs de projet pour financer des actions élaborées dans le cadre du Contrat de ville. Au terme de l'appel à projets 2015, un dossier relevant de la compétence Habitat et sollicitant un financement du Grand Besançon est présenté. Il s'agit d'une action menée par l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) relative à la sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété.

I. Contexte

La compétence Habitat du Grand Besançon est sollicitée pour financer des actions élaborées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) dont la vocation est de réduire les difficultés socio-économiques rencontrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2015, suite à la réforme introduite par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy), le CUCS disparaît au profit du Contrat de ville qui allie les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

L'appel à projets 2015 a conduit au dépôt d'un dossier relevant de la thématique « Habitat et cadre de vie » et sollicitant un financement du Grand Besançon. Il s'agit du renouvellement d'une action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété, initiée en 2013 par l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV). Il est proposé de reconduire le soutien financier du Grand Besançon en faveur du projet de la CLCV, au vu de sa complémentarité avec la politique de lutte contre la précarité énergétique mise en œuvre par la compétence Habitat du Grand Besançon.

II. Présentation de la structure

L'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), affiliée à la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie, dont le siège social est à Besançon, a pour objet la défense des usagers, des consommateurs et locataires et intervient à l'échelle du département.

Elle bénéficie d'agrément administratifs délivrés par arrêtés ministériels sur le volet protection de la nature depuis 1990, sur le volet éducation populaire depuis 2004 et sur le volet consommation depuis 2010. Elle compte à ce jour un peu plus de 370 adhérents.

III. Descriptif de l'action

Pour faire face au nombre de copropriétés de plus en plus important résultant de nouvelles constructions mais aussi de la vente du patrimoine social, la CLCV a jugé essentiel de sensibiliser les copropriétaires à leurs droits et obligations afin qu'ils participent activement à la gestion et à la valorisation de leur propriété. Par ailleurs, de nombreuses copropriétés construites dans les années 1960 à 1980 doivent désormais faire l'objet de travaux conséquents de rénovation énergétique et de mise aux normes. En vue de permettre aux copropriétaires de prendre les décisions adaptées à leur situation, la CLCV propose de jouer un rôle de conseil et de faire profiter les copropriétaires des retours d'expériences de copropriétés ayant déjà engagé de tels travaux.

L'intervention de la CLCV en direction des copropriétés s'articule autour de 4 axes :

- organisation de rencontres mensuelles thématiques les 1^{er} vendredi et le 3^{ème} lundi du mois au cours desquelles la CLCV diffuse des informations et construit un réseau d'échanges et d'entraide entre les copropriétaires,
- mise en place d'un observatoire local des charges de copropriété,
- permanence hebdomadaire au service des copropriétaires et conseils syndicaux afin de les renseigner et de les soutenir dans leurs démarches auprès des syndicats, entreprises ou autres copropriétaires,
- diffusion d'une information permanente, tenant compte des dernières évolutions législatives ou jurisprudentielles, par une revue trimestrielle, intitulée « copropriétaires » adressée à chaque adhérent copropriétaire.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association CLCV pour son action de sensibilisation aux économies d'énergie en copropriété.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 10 MARS 2015